



# L'Autorité du pont Windsor-Détroit

Rapport financier trimestriel pour la période terminée le  
31 décembre 2023

Non audité





---

## MANDAT

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) a été établie le 9 octobre 2012, par lettres patentes en vertu de la Loi sur les ponts et tunnels internationaux, et il s'agit d'une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de cette loi. Elle a la responsabilité de l'exécution des obligations de l'Autorité du passage à titre de partie à l'Accord sur le passage de 2012 entre le Canada et le Michigan. Elle a pour mandat de construire et d'exploiter le pont prévu dans le projet du pont international Gordie-Howe (anciennement connu sous les noms de Nouveau passage commercial international et de Passage international de la rivière Détroit), directement ou dans le cadre d'un ou plusieurs accords de partenariat public-privé (PPP) avec un ou plusieurs concessionnaires du secteur privé désignés à la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel conforme aux dispositions de l'Accord sur le passage.

En juin 2012, le gouvernement du Canada et l'État du Michigan ont défini le cadre de gouvernance de l'APWD, ainsi que les rôles et les responsabilités des principales parties au projet du pont international Gordie-Howe. L'Accord sur le passage signé par le gouvernement du Canada, l'APWD et le Michigan (l'État du Michigan, le département des Transports du Michigan et le Michigan Strategic Fund [fonds stratégique du Michigan]) prévoit que le financement du projet sera entièrement assuré par le Canada.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale (AI), une entité juridique distincte de l'APWD. L'AI a la responsabilité d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualification et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet du pont international Gordie-Howe. Ces responsabilités ayant déjà été assurées, l'AI a maintenant la responsabilité de contrôler le respect de l'Accord sur le passage par l'APWD et de l'accord public-privé par le concessionnaire. L'Accord sur le passage exige que l'APWD finance les activités de l'AI.



---

## APERÇU DU PROJET DU PONT INTERNATIONAL GORDIE-HOWE

Le corridor commercial entre Windsor et Détroit est l'axe de mouvements transfrontaliers entre les États-Unis et le Canada le plus fréquenté. Le projet du pont international Gordie-Howe prendra en compte les contraintes actuelles de la capacité de passage et permettra de répondre à la demande future concernant le commerce et les déplacements en assurant la capacité nécessaire, la redondance des systèmes (c.-à-d. une capacité de gestion des débordements adéquate et le choix en matière de passage) dans la région de Windsor et Détroit, ainsi que la flexibilité nécessaire à la fluidité du trafic de façon à améliorer le traitement des passages à la frontière. Le projet comporte quatre composantes majeures :

- Le pont : un pont à haubans à six voies avec une travée de 850 mètres sur la rivière Détroit.
- Le point d'entrée canadien : un site de 53 hectares qui accueillera les services douaniers commerciaux, vétérinaires et pour les voyageurs, ainsi que les services de traitement des passages à la frontière et les installations de péage et d'entretien.
- Le point d'entrée états-unien : un site de 68 hectares, d'ampleur similaire au point d'entrée canadien, qui ne comportera en revanche pas d'installation de collecte du droit de péage.
- L'échangeur du Michigan de l'Interstate 75 (I-75) : il comprend les ponts d'étagement et de bretelles d'accès principaux vers et depuis le point d'entrée états-unien, ainsi que les aménagements routiers locaux connexes.

Le projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), selon le modèle conception-construction-financement-fonctionnement-entretien (CCFFE). Le partenaire de l'APWD dans le secteur privé est Bridging North America (BNA). BNA est un consortium composé des entreprises suivantes :

- ACS Infrastructure Canada Inc. (ACSIC), une filiale canadienne du groupe ACS
- Fluor Canada Ltd., une filiale de Fluor Corporation
- Aecon Group Inc.

En janvier 2024, l'APWD a annoncé des modifications à l'accord de projet pour inclure une nouvelle date d'achèvement de la construction en septembre 2025, de nouvelles mesures pour garantir le respect de cette date et une valeur contractuelle globale actualisée de 6,4 milliards de dollars. Voir la note 11 des états financiers pour plus de détails.



---

## OBJECTIFS, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE L'EXERCICE 2023-2024

Les objectifs stratégiques, les prestations et les résultats escomptés de l'APWD pour les objectifs 2023-2024 sont conformes à ceux de son plan d'entreprise 2022-2023. Ces objectifs ont été affinés afin de mieux refléter l'état d'avancement du projet au cours du nouvel exercice financier et de présenter des résultats réalisables. Les objectifs stratégiques de l'APWD sont présentés ci-dessous, ainsi qu'un sommaire des progrès accomplis :

1. L'APWD collabore avec Bridging North America (BNA) pour mener à bien le projet de pont international Gordie Howe.
  - L'APWD continue de travailler avec son partenaire du secteur privé, BNA, pour mener à bien le projet de pont international Gordie Howe.
  - Les travaux de conception et de construction progressent sur les quatre composantes du projet. En 2023-2024, la construction continue de progresser. L'APWD continue également de se préparer à la phase d'exploitation du projet de pont international Gordie Howe en mettant en œuvre son plan de préparation opérationnelle.
2. L'APWD entretient des relations positives et transparentes avec son actionnaire, le Michigan en tant que copropriétaire et les parties prenantes.
  - L'APWD continue de s'appuyer sur sa solide réputation de membre fiable et de confiance de la communauté.
  - L'APWD entretient également des relations régulières avec le gouvernement du Canada.
3. L'APWD est une société d'État très performante.
  - Au cours de l'exercice 2023-2024, l'APWD accorde la priorité aux livrables suivants :
    - L'APWD s'efforcera d'être reconnue par les spécialistes du secteur comme un chef de file en matière de développement durable.
    - L'APWD s'efforcera d'être un organisme qui donne à ses employés les moyens de réussir.



---

## ANALYSE FINANCIÈRE

### SOMMAIRE

À la fin du troisième trimestre 2023-2024, les résultats nets d'exploitation de WDBA reflètent un excédent de 796,4 millions (2022-2023 : 436,1 millions). L'excédent est principalement dû à l'échelonnement des crédits et des dépenses en immobilisations.

Par rapport aux résultats de la fin de l'exercice 2023, la dette nette de l'APWD a augmenté pour atteindre 1 198,8 millions de dollars, soit une variation de 188,7 millions de dollars (2022-2023 : 1 010,0 millions). Les actifs non financiers ont augmenté de 983,1 millions de dollars pour atteindre 4 201,6 millions de dollars (2022-2023 : 3 218,5 millions). Les augmentations sont principalement dues à la poursuite des activités de construction de BNA et à la modification de l'accord de projet.

### ÉTAT DES OPÉRATIONS

#### CRÉDITS

L'APWD a reçu 615,7 millions de dollars de crédits au troisième trimestre 2023-2024, pour un total de 1 068,9 millions de dollars jusqu'au 31 décembre, contre respectivement 205,0 millions de dollars et 595,0 millions de dollars l'année précédente. L'APWD a terminé le troisième trimestre 2023-2024 avec un excédent net de 796,4 millions de dollars, contre 436,1 millions de dollars l'année précédente. L'excédent est principalement dû à l'échelonnement des crédits et des dépenses en immobilisations.

Les crédits ont été utilisés pour financer les activités de BNA, la modification de l'accord de projet, les activités du Michigan, les coûts de conception et d'ingénierie et les opérations de l'APWD.

#### DÉPENSES

##### PAR RAPPORT AU BUDGET

Les dépenses réelles sont supérieures aux dépenses budgétées. Ceci est principalement dû à la modification de l'accord de projet, et est partiellement compensé par des paiements d'étape à BNA inférieurs à ceux initialement prévus.

##### PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

L'APWD a engagé 163,1 millions de dollars de dépenses directes au troisième trimestre 2023-2024, pour un total de 268,1 millions de dollars au 31 décembre, contre 56,0 millions de dollars et 141,8 millions de dollars respectivement l'année précédente. Comme le montre le tableau ci-joint, les dépenses sont plus élevées pour l'année en cours, principalement en raison d'une augmentation des travaux de construction de l'échangeur I-75, de la modification de l'accord de projet, d'une augmentation des services professionnels et d'une augmentation de la masse salariale et des avantages sociaux due à l'accroissement de l'effectif.

Les coûts des services internes, tels qu'ils apparaissent dans l'état des opérations, reflètent les dépenses destinées à soutenir le projet du pont international Gordie Howe, et consistent principalement en salaires et avantages sociaux des employés qui ne sont pas directement impliqués dans le projet. L'APWD a engagé 3,8 millions de dollars de coûts de services internes au troisième trimestre 2023-2024 pour un total de 10,1 millions de dollars jusqu'au 31 décembre, contre 2,9 millions de dollars et



8,6 millions de dollars respectivement l'année précédente. L'augmentation est principalement due à une hausse des salaires et des avantages sociaux en raison de l'augmentation des effectifs.

Le tableau ci-après présente la répartition des charges selon leur catégorie :

#### CHARGES PAR TYPE

(en milliers de dollars)

	Trois mois terminés		Neuf mois terminés	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Coûts I-75	<b>149 594</b>	43 722	<b>232 755</b>	106 874
Salaires et avantages sociaux	<b>6 041</b>	3 938	<b>15 493</b>	11 493
Amortissement	<b>3 112</b>	3 117	<b>9 327</b>	9 323
Services professionnels	<b>973</b>	1 261	<b>6 646</b>	3 445
Améliorations aux routes locales	<b>3 570</b>	521	<b>4 450</b>	1 421
Services juridiques	<b>580</b>	2 631	<b>2 350</b>	7 498
Assurances	<b>296</b>	1 222	<b>1 857</b>	3 761
Avantages communautaires	<b>1 399</b>	999	<b>1 399</b>	2 198
Terrains au Michigan	<b>474</b>	-	<b>1 162</b>	-
Bureau et entretien	<b>328</b>	429	<b>863</b>	936
Loyer	<b>272</b>	264	<b>795</b>	788
Frais de déplacement	<b>136</b>	77	<b>364</b>	182
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	-	1	<b>258</b>	563
Autres	<b>94</b>	226	<b>204</b>	652
Impôt foncier	-	86	<b>177</b>	257
Réparations et entretien	<b>35</b>	36	<b>104</b>	113
Perte de change	-	287	-	599
Règlement des réclamations	-	-	-	265
	<b>166 904</b>	58 817	<b>278 204</b>	150 368

Hormis les coûts liés à l'I-75, les services professionnels, les salaires et les avantages sociaux, ainsi que les coûts liés à la mise en œuvre de la modification de l'accord de projet, les dépenses sont conformes à celles de l'année précédente.

Étant donné que l'échangeur I-75 sera cédé à l'État du Michigan après l'achèvement du projet, tous les coûts associés à l'échangeur I-75 sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts de l'I-75 concernent principalement les coûts de construction de BNA, les travaux d'utilité publique, la démolition, les travaux environnementaux et les services professionnels liés à la conception et à l'ingénierie de l'échangeur I-75. L'augmentation par rapport à l'année précédente reflète l'accroissement des travaux de construction sur cet élément du projet et l'amendement de l'accord de projet.

Les charges salariales et les avantages sociaux sont plus élevés pour la période en cours, principalement en raison de l'augmentation des effectifs, l'APWD ayant recruté du personnel pour répondre aux besoins du projet.

Les coûts des services professionnels ont augmenté au cours de l'année écoulée en raison d'avis supplémentaires concernant les demandes et les droits à une indemnisation et à une aide dans le cadre de l'accord de projet.



La hausse des améliorations routières locales par rapport à l'année précédente reflète l'accroissement des travaux de construction sur cet élément du projet et l'amendement de l'accord de projet.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### PAR RAPPORT AU BUDGET

Les actifs en construction sont plus élevés que prévu, ce qui entraîne une augmentation proportionnelle des passifs. Ceci est dû à la modification de l'accord de projet, partiellement compensée par des paiements échelonnés à BNA inférieurs aux prévisions.

### PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

#### ACTIFS FINANCIERS

Actifs financiers de 151,5 millions (31 mars 2023 : 116,4 millions) se compose de 148,1 millions en espèces et de 3,5 millions en créances et dépôts (31 mars 2023 : 110,7 millions et 5,7 millions), sont compensés par un passif de 1 350,3 millions (31 mars 2023 : 1 126,4 millions).

Le 31 décembre 2023, l'APWD disposait d'un solde de trésorerie restreint de 90,1 millions de dollars sur un compte séquestre (31 mars 2023 : 88,9 millions). Ces fonds sont conservés sur un compte séquestre en dollars américains afin de financer l'acquisition de propriétés américaines et d'autres activités menées par le MDOT dans l'État du Michigan. L'APWD est tenue de financer les activités du MDOT dans le Michigan au début de chaque trimestre par le biais du compte séquestre.

Les créances sont principalement constituées de la TVH récupérable. L'APWD prévoit de récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remplissage de la place, le déplacement des services publics, etc.), et environ 70 % de la TVH pour les dépenses liées aux frais d'exploitation de l'APWD.

#### PASSIFS

Au 31 décembre 2023, le passif de l'APWD s'élevait à 1 350,3 millions de dollars (31 mars 2023 : 1 126,4 millions). Le passif se compose principalement de la contribution de 15 % de BNA au projet, de retenues de garantie, de comptes créditeurs et de charges à payer pour les fournisseurs de l'APWD, ainsi que d'un passif pour la remise en état de l'environnement.

Créditeurs et charges à payer de 265,6 millions de dollars (31 mars 2023 : 134,0 millions) consistent principalement en des montants pour l'amendement de l'accord de projet, les activités de BNA, l'ingénieur du propriétaire, les activités du Michigan, les frais juridiques et les honoraires professionnels.

#### ACTIFS NON FINANCIERS

L'APWD détenait 4 200,2 millions d'immobilisations corporelles à la fin du troisième trimestre 2023-2024, contre 3 215,9 millions à la fin de l'année précédente. Il s'agit principalement de coûts capitalisés liés au projet de pont international Gordie Howe (construction en cours), à des propriétés louées au Canada et au Michigan, et à la route d'accès au périmètre.

Construction en cours de 3 845,9 millions le 31 décembre 2023 (31 mars 2023 : 2 863,6 millions) comprend les coûts liés à la construction du pont et des points d'entrée canadiens et américains. Étant donné que le projet est en phase de construction, la plupart des coûts capitalisés sont liés aux coûts de construction, au démarrage, à la conception et à l'approvisionnement de BNA, aux premiers travaux, au



déplacement des services publics, aux modifications de l'accord de projet, aux services professionnels et à l'assainissement de l'environnement.

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses liées à la construction en cours :

**(en milliers de dollars)**

	<b>31 déc. 2023</b>	<b>31 mars 2023</b>
Pont	<b>1 677 237</b>	1 181 401
Point d'entrée américain	<b>1 227 536</b>	915 015
Point d'entrée canadien	<b>950 167</b>	767 211
	<b>3 854 940</b>	2 863 627

Les charges payées d'avance de 1,4 million de dollars (31 mars 2023 : 2,6 millions de dollars) se composent principalement de 0,8 million de dollars d'assurance prépayée (31 mars 2023 : 2,4 millions de dollars) associée principalement au programme d'assurance contrôlé par le propriétaire de l'APWD pour les assurances relatives à la construction du projet.





---

## ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE L'APWD POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023-2024

### DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction a la responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels, conformément à la directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor du Canada : rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, GC5200, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'élaboration d'états financiers trimestriels exempts d'inexactitudes importantes. En outre, la direction a la responsabilité de garantir que l'ensemble des autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel sont cohérents avec les états financiers trimestriels, le cas échéant.

D'après nos connaissances, ces états financiers trimestriels non audités constituent une présentation fidèle, à tous égards importants, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société à la date et pour les périodes présentées dans les états financiers trimestriels.

---

Charl van Niekerk  
Directeur général

---

Joël Hupé, JD MBA CPA, CACMA  
Dirigeant principal, Finances et administration

Windsor, Canada  
23 février 2024



**Autorité du pont Windsor-Détroit**  
**État de la situation financière**  
**au décembre 31, 2023**  
**(en milliers de dollars)**

(Non audité)

	31 déc. 2023	31 mars 2023
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie	58 013	21 782
Trésorerie affectée (note 3)	90 070	88 916
Sommes à recevoir	3 399	5 586
Dépôts	58	82
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>151 540</b>	<b>116 366</b>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer	265 635	133 996
Avantages sociaux accumulés	2 228	1 541
Provision environnementale (note 4)	8 381	8 381
Retenues de garanties (note 5)	399 471	320 996
Montant dû au partenaire privé (note 6)	674 580	661 491
<b>Total des passifs</b>	<b>1 350 295</b>	<b>1 126 405</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>1 198 755</b>	<b>1 010 039</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	4 200 243	4 200 243
Charges payées d'avance	1 362	2 645
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>4 201 605</b>	<b>3 218 526</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>3 002 850</b>	<b>2 208 487</b>
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent d'exploitation accumulé	3 002 867	2 206 454
Gains (pertes) de réévaluation accumulés	( 17)	2 033
	<b>3 002 850</b>	<b>2 208 487</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*



**Autorité du pont Windsor-Détroit**  
**État des résultats**  
**pour les neuf mois terminés le décembre 31, 2023**  
**(en milliers de dollars)**

(Non audité)

	12 mois terminés	Trois mois terminés		Neuf mois terminés	
	31 mars 2024 Budget	31 déc. 2023 Réel	31 déc. 2022 Réel	31 déc. 2023 Réel	31 déc. 2022 Réel
<b>PRODUITS</b>					
Recettes tirées des opérations	-	7	1 786	23	4 721
Intérêt	-	1 827	1 303	5 264	2 436
Gain de change	-	1	-	188	-
<b>Total des produits</b>	-	<b>1 835</b>	3 089	<b>5 475</b>	7 157
<b>CHARGES (note 9)</b>					
Projet du Pont international Gordie-Howe	193 678	163 112	55 956	268 095	141 814
Services internes	33 148	3 792	2 861	10 109	8 554
<b>Total des charges</b>	226 826	<b>166 904</b>	58 817	<b>278 204</b>	150 368
<b>Déficit avant financement gouvernemental</b>	( 226 826)	<b>( 165 069)</b>	( 55 728)	<b>( 272 729)</b>	( 143 211)
Paiements de transfert – Crédits	885 179	615 652	205 000	1 068 943	595 000
Remboursement de crédits parlementaires (note 10)	-	-	-	-	( 15 712)
Paiements de transfert – Autres	-	198	-	198	-
	885 179	615 850	205 000	1 069 141	579 288
<b>Excédent lié aux activités</b>	658 353	<b>450 781</b>	149 272	<b>796 412</b>	436 077
<b>Excédent d'exploitation accumulé, au début de la période</b>	1 823 535	<b>2 552 086</b>	1 997 145	<b>2 206 455</b>	1 710 340
<b>Excédent d'exploitation accumulé, à la fin de la période</b>	2 481 888	<b>3 002 867</b>	2 146 417	<b>3 002 867</b>	2 146 417

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*



**Autorité du pont Windsor-Détroit**  
**État des gains et pertes de réévaluation**  
**pour les neuf mois terminés le décembre 31, 2023**  
**(en milliers de dollars)**

(Non audité)

	<b>31 déc. 2023</b>	31 déc. 2022
Gains (pertes) de réévaluation accumulés, au début de la période	<b>2 032</b>	( 5 005)
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :		
Cours du change	<b>( 1 844)</b>	6,925
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Cours du change	<b>( 205)</b>	456
Gains (pertes) de réévaluation nets pour la période	<b>( 2 049)</b>	7 381
Gains (pertes) de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	<b>( 17)</b>	2 376

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*



**Autorité du pont Windsor-Déroit**

**État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)**

(Non audité)

**pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2023**

**(en milliers de dollars)**

	12 mois terminés	Neuf mois terminés	
	31 mars 2024 Budget	31 déc. 2023 Réel	31 déc. 2022 Réel
Excédent d'exploitation	658 353	<b>796 412</b>	436 077
Acquisition d'immobilisations corporelles	( 797 515)	<b>( 993 689)</b>	( 518 750)
Amortissement des immobilisations corporelles	26 857	<b>9 327</b>	9 323
	( 112 305)	<b>( 187 950)</b>	( 73 350)
Variation des autres actifs non financiers			
Variation nette des charges payées d'avance	3 102	<b>1 283</b>	3 488
Gains (pertes) de réévaluation nets pour la période	-	<b>( 2 049)</b>	7 381
Variation de la dette nette	( 109 203)	<b>( 188 716)</b>	( 62 481)
Dette nette au début de la période	( 813 048)	<b>(1 010 039)</b>	( 832 635)
Dette nette à la fin de la période	( 922 251)	<b>(1 198 755)</b>	( 895 116)

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*



**Autorité du pont Windsor-Détoit**  
**État des flux de trésorerie**  
**pour les trois mois terminés le septembre 30, 2023**  
**(en milliers de dollars)**

(Non audité)

	Six mois terminés	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Rentrées de fonds provenant de paiements de transfert	1 068 943	579 288
Intérêts reçus	5 038	646
Remboursements de TVH	3 447	-
Autres rentrées de fonds	650	1 673
Fonds payés aux fournisseurs	( 240 551)	( 106 705)
Fonds versés aux employés et en leur nom	( 14 801)	( 11 867)
Paielements de transfert à l'Autorité internationale	-	( 315)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>822 726</b>	<b>462 720</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	( 782 332)	( 457 488)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles</b>	<b>( 782 332)</b>	<b>( 457 488)</b>
<b>TRANSACTIONS DE FINANCEMENT</b>		
Diminution de la dette envers le partenaire privé	( 1 123)	-
<b>CASH APPLIED TO FINANCING TRANSACTIONS</b>	<b>( 1 123)</b>	<b>-</b>
Effet des variations des cours du change sur la trésorerie	( 1 885)	7 368
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>37 386</b>	<b>12 600</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>110 697</b>	<b>115 211</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>148 083</b>	<b>127 811</b>
<b>La trésorerie comprend les éléments suivants :</b>		
Trésorerie	58 013	37 314
Trésorerie affectée	90 070	90 497
	<b>148 083</b>	<b>127 811</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*



---

# SÉLECTION DE NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

(Tous les montants sont indiqués en milliers de dollars)

## 1. AUTORITÉ ET ACTIVITÉS

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée en société le 9 octobre 2012 aux termes du décret C.P. 2012-1350, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu, conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'APWD a été établie en conformité avec l'Accord sur le passage, signé par le gouvernement du Canada et l'État du Michigan le 15 juin 2012. Le mandat de l'APWD consiste à concevoir, à construire, à financer, à exploiter et à entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Au tout début du projet du pont international Gordie-Howe (le projet), le passage international a été désigné sous le nom de Passage international de la rivière Détroit. Le 14 mai 2015, le passage international a officiellement été nommé le pont international Gordie-Howe.

L'APWD a également été mandatée pour concevoir, construire et financer l'échangeur entre le pont international Gordie-Howe et l'Interstate 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis. En conformité avec l'Accord sur le passage, l'échangeur fera également partie du réseau routier inter-États. Une fois que la construction de l'échangeur sera terminée, il sera confié au département des Transports du Michigan (MDOT). Ce département devra alors entretenir l'échangeur; l'APWD n'y sera plus liée de quelque façon que ce soit.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualification et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet. L'Autorité internationale doit également assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord de partenariat public-privé.

L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Deux des membres sont nommés par le gouvernement du Canada, un membre par l'APWD, et trois membres par l'État du Michigan. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour ses activités et pour financer partiellement la construction du passage international. Une fois que le passage international sera construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les opérations jusqu'à ce que les opérations du passage international génèrent des flux de trésorerie excédentaires.

Le 28 septembre 2018, l'APWD a conclu un accord de partenariat public-privé (accord de projet) avec Bridging North America (BNA) pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien du projet. L'accord de projet porte précisément sur les responsabilités de BNA pour la



conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien des installations, ainsi que la conception, la construction et le financement partiel de l'échangeur de l'Interstate 75 (échangeur I-75). Les composantes des installations sont le pont, le point d'entrée canadien et le point d'entrée états-unien. L'accord de projet prendra fin en 2054. BNA est responsable du financement des installations et de l'échangeur I-75 pour un montant égal à 15 % des coûts de conception et de construction. BNA a versé ses fonds dans le projet avant que l'APWD y verse les siens. Les contributions de BNA seront remboursées au moyen de paiements en capital.

En janvier 2024, l'APWD a annoncé des modifications à l'accord de projet pour inclure une nouvelle date d'achèvement de la construction en septembre 2025, de nouvelles mesures pour garantir le respect de cette date et une valeur contractuelle globale actualisée de 6,4 milliards de dollars. Voir la note 11 ci-dessous pour plus de détails.

Aux termes du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, l'APWD est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- (a) S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :
  - i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017;
  - ii. Pour tout employé embauché le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel ces prestations sont offertes aux termes du Régime de retraite de la fonction publique;
- (b) Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus au paragraphe (a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

L'APWD a mis en application cette directive à compter du 23 février 2023.

En juillet 2015, l'APWD a reçu une directive (C.P. 2015-1114) aux termes de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui enjoignant d'aligner ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor relatifs aux frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en application de la directive dans le plan d'entreprise de l'APWD. L'APWD a mis en œuvre cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 23 février 2024.

Ces états financiers provisoires non audités ont été élaborés par la direction conformément à la norme du Conseil du Trésor du Canada sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. La méthode de comptabilité utilisée correspond aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. On suit les mêmes conventions comptables et modes de calculs pour les états financiers trimestriels que pour les états financiers annuels les plus récents. Ces états financiers provisoires ne comprennent pas tous les renseignements inclus dans les états financiers annuels audités de l'APWD. Les renseignements





présentés ci-dessous s'ajoutent à ceux inclus dans les états financiers annuels. Les états financiers provisoires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES PRINCIPALES

### a. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

### b. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

L'accord de projet prévoit que la propriété des terrains et de l'infrastructure reste entre les mains de l'APWD pendant la durée du projet, tandis que BNA bénéficie de droits d'utilisation et d'accès au site pour exécuter les travaux du projet. BNA assume également le risque de performance lié à la portée des travaux de conception, de construction, de financement partiel, d'exploitation et d'entretien du passage international.

L'APWD comptabilise le partenariat public-privé afin de refléter les modalités de l'accord de projet conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Conformément aux modalités de l'accord de projet, l'APWD est tenue de verser certains paiements à BNA pendant la période de construction, notamment des paiements proportionnels, des paiements de mise à disposition, des paiements provisoires d'exploitation et d'entretien, des paiements d'œuvres d'art publiques, des paiements d'avantages communautaires, des paiements d'équipement d'imagerie à grande échelle et le paiement pour l'achèvement substantiel. Tout au long de la période de construction, des paiements proportionnels sont versés à BNA en fonction des jalons atteints qui sont certifiés par le certificateur indépendant.

Les coûts admissibles engagés par BNA relativement aux installations sont constatés à titre d'immobilisations corporelles à mesure que les installations sont construites. Ces coûts comprennent les coûts de conception et de construction, les frais d'intérêt engagés avant que les actifs ne soient prêts pour une utilisation productive, ainsi que les paiements de remise en état qui sont considérés comme une amélioration. Les coûts admissibles liés à l'échangeur I-75 sont constatés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés étant donné que cette composante sera transférée au MDOT à l'achèvement. À ce stade, l'APWD ne sera plus liée de quelque façon que ce soit à l'échangeur I-75.

L'APWD comptabilise la responsabilité associée au partenariat public-privé pour les premiers 15 % des coûts de conception et de construction en tant que dette envers le partenaire privé, ce qui représente le montant seuil. Le montant seuil a été atteint en mars 2019. L'APWD prélève une retenue de 15 % sur chaque facture de paiement échelonné émise par BNA. Conformément à l'amendement de l'accord de projet, la totalité de la retenue globale sera payée à BNA à la date initiale d'achèvement substantiel (30 novembre 2024) et remplacée par une garantie alternative d'un montant suffisant pour pallier les insuffisances.

La comptabilité de l'infrastructure de l'accord de projet comprend une estimation de la mesure de la construction en cours fondée sur la technique de mesure du progrès établie par BNA et convenue avec le certificateur indépendant, comme énoncé dans l'accord de projet. Cette technique mesure le progrès



---

en fonction des jalons atteints. Les progrès sont calculés selon la liste des valeurs figurant dans l'accord de projet et sont vérifiés par le certificateur indépendant dans le cadre du processus de certification. De l'avis de la direction, la technique de mesure du progrès est une méthode appropriée pour mesurer les progrès à partir de renseignements fiables. La technique de mesure du progrès ne prévoit pas de mesure pour les jalons partiellement atteints, car les renseignements disponibles sont insuffisants pour faire une estimation raisonnable du montant avant qu'un jalon ne soit atteint et vérifiable par le certificateur indépendant.

c. RECETTES

L'APWD comptabilise ses recettes lorsque se produisent les transactions ou les événements générant les recettes. Normalement, les recettes sont comptabilisées lorsqu'une preuve convaincante d'une entente existe, que des services ou des biens ont été fournis, que le montant est fixe et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement garanti.

d. INTÉRÊTS

Les intérêts sur les dépôts de trésorerie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont accumulés.

e. PRODUIT DES RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE

Le produit des réclamations d'assurance est comptabilisé dans la période au cours de laquelle elles sont confirmées.

f. CONSTATATION DES CHARGES

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

g. PAIEMENTS DE TRANSFERT — CRÉDITS

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des produits reportés si les stipulations créent un passif.

Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits reportés, le produit est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquels a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée dans les comptes débiteurs de la part du gouvernement du Canada.

h. TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX — AUTRE

Les coûts recouverts auprès du gouvernement du Canada pour les services fournis par l'APWD sont comptabilisés dans les états financiers à la valeur d'échange.

i. TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l'APWD.



---

#### j. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont inscrits et comptabilisés au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les comptes débiteurs pour tenir compte de la perte de valeur. Les comptes débiteurs concernent principalement la TVH à recouvrer.

#### k. DÉPÔTS

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût. Les dépôts représentent les montants détenus par des tierces parties aux termes des modalités de leurs contrats avec l'APWD.

#### l. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les comptes créditeurs sont inscrits et comptabilisés au coût. Les comptes créditeurs concernent principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

#### m. OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Lorsque l'APWD accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et qu'elle prévoit abandonner des avantages économiques futurs pour remettre en état la propriété, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement imputables aux activités de remise en état, à l'exploitation après remise en état et aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie de remise en état. Les coûts estimés futurs sont comptabilisés au passif et reposent sur les meilleures estimations de la direction quant aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant ou s'il n'est pas prévu que l'assainissement ait lieu, la situation sera présentée dans une note afférente aux états financiers.

#### n. MONTANT DÛ AU PARTENAIRE PRIVÉ

Le montant dû aux partenaires privés consiste en l'obligation envers BNA de payer les premiers 15 % des coûts de conception et de construction. L'obligation est évaluée au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui est représenté par le taux implicite du contrat. Conformément à l'amendement de l'accord de projet, les paiements de capital ont commencé en décembre 2023, date indiquée dans l'accord de projet initial. Les versements de capital expirent après 30 ans et comprennent à la fois des composantes de capital et d'intérêt.

#### o. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des actifs ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les propriétés louées sont comptabilisées lorsque les propriétés sont remises à l'APWD par le Michigan aux termes d'un contrat-cadre de location entre le Michigan et l'APWD. Les propriétés sont d'abord comptabilisées en charges payées d'avance et, au moment de la conclusion du contrat-cadre de location, les propriétés sont reclassées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la durée du contrat de location ou sur leur durée de vie utile individuelle, selon la plus courte des deux.



Les sommes comprises dans les travaux de construction en cours ne sont amorties qu'une fois transférées dans la catégorie d'immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les actifs sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Matériel et mobilier de bureau	de 3 à 10 ans
Routes	de 4 à 6 ans
Propriétés louées	de 92 à 94 ans
Améliorations locatives	de 3 à 5 ans

Lorsqu'il est déterminé qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les réductions nettes de la valeur des immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

p. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Les paiements effectués avant que les services connexes soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Ces dernières sont comptabilisées en charges lorsque les services connexes sont fournis.

q. PASSIF ÉVENTUEL

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Si l'événement futur est susceptible de se produire et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

r. RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES SOCIAUX

L'APWD offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées, un régime d'épargne non enregistré et un régime d'avantages sociaux collectif, et les charges liées à ces régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

s. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de réduire au minimum leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative et n'utilise pas d'instruments dérivés.



La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

<b>Catégories</b>	<b>Instruments financiers</b>	<b>Évaluation</b>
Actifs financiers	Trésorerie	Coût
	Trésorerie affectée	Coût
	Dépôts	Coût
Passifs financiers	Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
	Retenues de garanties	Coût
	Montant dû au partenaire privé	Coût amorti

#### t. CONVERSION DE DEVICES

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque exercice. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes de change sont inscrits dans l'état des résultats.

#### u. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont la mesure des travaux de construction en cours, le montant de la TPS et de la TVH recouvrables, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, les pertes de valeur et les éventualités. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière considérable.

#### v. CHIFFRES DU BUDGET

Les chiffres du budget figurant dans les états financiers sont présentés aux fins de comparaison. Ces chiffres sont extraits du plan d'entreprise de l'APWD, lequel a été approuvé par son Conseil d'administration et soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor.

#### w. NORMES PUBLIÉES QUI SERONT ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

La norme suivante a été publiée par le Public Sector Accounting Board (PSAB, à noter qu'il s'agit d'une traduction libre) :

*Le cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public* : Cette nouvelle section définit un cadre conceptuel et souligne la nécessité et les objectifs du cadre conceptuel.

Ce chapitre a été publié par le PSAB en décembre 2022 et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026. L'APWD a l'intention d'adopter cette norme lorsqu'elle sera applicable et évalue actuellement l'impact de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.



### 3. TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds du compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, ainsi que les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garantie bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (le MDOT et le Michigan Strategic Fund [MSF]) ainsi qu'aux autres activités du projet dans cet État. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD chaque trimestre.

### 4. PROVISION ENVIRONNEMENTALE

L'APWD comptabilise une provision pour l'assainissement une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination a été reconnu comme dépassant la norme environnementale; l'APWD est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs soient abandonnés; et il est possible d'établir une estimation raisonnable de ce montant à ce moment-là.

L'APWD est responsable des terrains nécessaires au projet. Au Canada, cette responsabilité comprend les terrains fournis par le gouvernement du Canada à l'APWD aux fins d'utilisation dans le cadre du projet. Les terrains du Michigan servant pour le projet sont achetés par l'État du Michigan. Ces achats sont financés par l'APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient cédés, enrayant la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du projet.

Cette contamination est le résultat de l'utilisation du sol des propriétaires précédents. Il faudra excaver et éliminer le sol contaminé pour l'assainir. Les activités d'assainissement sur le territoire canadien ont été réalisées, et 8 381 \$ de travaux d'assainissement doivent être effectués dans le Michigan (8 381 \$ pour le 31 mars 2023).

Ce montant a été enregistré comme provision environnementale dans l'état de la situation financière.

### 5. RETENUES DE GARANTIES

L'APWD retient temporairement un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin de s'assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Les contrats exigent que l'APWD paye les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels.

### 6. MONTANT DÛ AU PARTENAIRE PRIVÉ

BNA est responsable du financement du projet à hauteur de 15 % des coûts de conception et de construction (le seuil est de 574 802 \$), avant que l'APWD n'apporte ses propres fonds au projet. Le seuil a été atteint en mars 2019, le passif étant présenté comme la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisée au taux d'intérêt effectif implicite de 3,24 %.



L'APWD s'acquittera de cette obligation par le biais de paiements en capital, qui commenceront en décembre 2023, date indiquée dans l'accord de projet initial, et qui expireront 30 ans après cette date. Les remboursements estimés pour les cinq prochaines années et au-delà sont les suivants :

(milliers de dollars)	Total	
<b>Paiements en capital effectués à ce jour</b>		
Paiements des exercices antérieurs		
Année en cours à ce jour	2 921	2 921
<b>Paiements futurs</b>		
Reste de l'exercice en cours	8 762	
2025	35 048	
2026	35 048	
2027	35 048	
2028	35 048	
2029	35 048	
2030 et après	864 528	1 048 530
Moins : Total des intérêts	( 476 649)	( 476 649)
Contribution des partenaires privés		574 802
Paiements effectués à ce jour		( 2 921)
Intérêts capitalisés à ce jour		83 187
Intérêts passés en charges à ce jour		19 513
Passif restant		674 580

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	Améliorations locatives	Ordinateurs et matériel de bureau	Construction en cours	Terrains	Routes	Biens loués	Total
<b>Coût</b>							
1 avr. 2022	1 193	1 166	2 176 476	64 886	46 010	270 762	2 560 493
Acquisitions	-	95	687 151	-	( 240)	10 549	697 555
31 mars 2023	1 193	1 261	2 863 627	64 886	45 770	281 311	3 258 048
1 avr. 2023	1 193	1 261	2 863 627	64 886	45 770	281 311	3 258 048
Acquisitions	59	25	991 313	-	-	2 292	993 689
31 déc. 2023	1 252	1 286	3 854 940	64 886	45 770	283 603	4 251 737
<b>Amortissement cumulé</b>							
1 avr. 2022	847	655	-	-	21 793	6 427	29 722
Amortissement	117	270	-	-	9 082	2 976	12 445
31 mars 2023	964	925	-	-	30 875	9 403	42 167
1 avr. 2023	964	925	-	-	30 875	9 403	42 167
Amortissement	100	123	-	-	6 811	2 293	9 327
31 déc. 2023	1 064	1 048	-	-	37 686	11 696	51 494
<b>Valeur comptable nette</b>							
31 mars 2023	229	336	2 863 627	64 886	14 895	271 908	3 215 881
31 déc. 2023	188	238	3 854 940	64 886	8 084	271 907	4 200 243



Le 31 décembre 2023, l'APWD a comptabilisé une construction en cours de 3 854 940 \$ (2023 : 2 863 627 \$) pour le projet sur la base des coûts éligibles encourus à ce jour, y compris les intérêts capitalisés de 83 187 \$ (2023 : 70 218 \$). Les composantes du projet seront amorties sur leur durée de vie utile estimée une fois qu'elles seront mises en service et commenceront à fournir des services.

Les immobilisations corporelles acquises au cours de la période comprennent un montant de 343 622 \$ (2023 : 70 218 \$) pour des éléments de capital et des retenues qui restent à payer au 31 décembre 2023, dont la plus grande partie est liée à l'amendement de l'accord de projet. Ces éléments ne sont pas inclus dans l'état des flux de trésorerie.

## 8. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est engagée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimé et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut être déterminée, la comptabilisation commencera à partir du moment où il deviendra probable que le litige fasse l'objet d'un règlement et où le montant de ce dernier pourra être déterminé.

## 9. CHARGES PAR TYPE

### CHARGES PAR TYPE

(en milliers de dollars)

	Trois mois terminés		Neuf mois terminés	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Coûts I-75	149 594	43 722	232 755	106 874
Salaires et avantages sociaux	6 041	3 938	15 493	11 493
Amortissement	3 112	3 117	9 327	9 323
Services professionnels	973	1 261	6 646	3 445
Améliorations aux routes locales	3 570	521	4 450	1 421
Services juridiques	580	2 631	2 350	7 498
Assurances	296	1 222	1 857	3 761
Avantages communautaires	1 399	999	1 399	2 198
Terrains au Michigan	474	-	1 162	-
Bureau et entretien	328	429	863	936
Loyer	272	264	795	788
Frais de déplacement	136	77	364	182
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	-	1	258	563
Autres	94	226	204	652
Impôt foncier	-	86	177	257
Réparations et entretien	35	36	104	113
Perte de change	-	287	-	599
Règlement des réclamations	-	-	-	265
	<b>166 904</b>	<b>58 817</b>	<b>278 204</b>	<b>150 368</b>

## 10. REMBOURSEMENT DE CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Au cours de l'exercice précédent, le gouvernement du Canada a demandé à l'APWD de rembourser 15 715 dollars de crédits qu'elle avait déjà reçus, mais non utilisés, car les dépenses réelles étaient





---

inférieures aux estimations. Ce remboursement a eu lieu au cours du premier trimestre de l'année précédente.

## 11. MODIFICATION DE L'ACCORD DE PROJET

Le 4 janvier 2024, l'APWD a annoncé que l'accord de projet entre l'APWD et BNA avait été modifié. Cette modification est le résultat de perturbations sans précédent causées par la pandémie mondiale COVID-19, qui a duré trois ans, et qui ont été exacerbées par des restrictions différentes au Canada et aux États-Unis lors de l'intensification des activités de construction au début de l'année 2020.

Cet amendement a eu pour effet d'augmenter le coût du projet de 5,7 milliards à 6,4 milliards de dollars, et de reporter la date d'achèvement de novembre 2024 à septembre 2025. L'amendement prévoit également un montant supplémentaire de 3 millions de dollars au titre des avantages pour la communauté, à partager à parts égales entre le Canada et les États-Unis.

L'accord de projet prévoit des prolongations dans des circonstances atténuantes, et la pandémie est l'une de ces circonstances. L'APWD utilise les leviers du contrat, exerce une surveillance diligente et oblige BNA à respecter les exigences de l'accord de projet, tout en se montrant un partenaire raisonnable et coopératif.

## 12. DONNÉES COMPARATIVES

On a changé la catégorie de certaines des données comparatives pour respecter la présentation adoptée pour l'exercice actuel.